



Envie de concrétiser votre projet de formation ?

→ Accueil - site de Tours

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)
accueil@its-tours.com
02.47.62.33.33

→ Accueil - site de Blois

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 17h15 et de 9h00 à 17h00 (le vendredi)
02.54.74.60.20 / site.blois@its-tours.com

→ Orientation

Information & conseil sur les formations
orientation@its-tours.com
02.47.62.33.76

→ Admissions

Informations & démarches d'inscriptions
admissions@its-tours.com
02.47.62.56.71 ou 02.47.62.84.11

→ Référents Handicap

Accueil des personnes en situation de handicap
referent.handicap@its-tours.com

→ Apprentissage

cfms CFA SMS (sanitaire médico-social)
contact@cfams.fr
Unité de formation des apprentis de l'ITS (UFA)
apprentissage@its-tours.com

→ Validation des Acquis de l'Expérience

vae@its-tours.com
02.47.62.84.27

Nos conseils pour réussir !

Soyez curieux ! Visionnez des vidéos de professionnels pour mieux cerner les spécificités des métiers du secteur social. Interviewez des professionnels.

Allez à la rencontre des professionnels et des publics accompagnés ! Investissez-vous dans des actions de bénévolat (associations sportives, artistiques, culturelles, humanitaires) et faites des stages.

Consultez l'agenda de l'ITS ! Participez aux réunions d'information, événements d'orientation (salons, forums), visitez l'ITS et venez nous rencontrer lors des Journées Portes Ouvertes.

Institut du
**Travail
Social**

TOURS - BLOIS - CHARTRES



Niveau 3
CAP, BEP

Accompagnant Éducatif et Social

Formation en
12 MOIS

Donnez du sens
à **vos** métier

Code RNCP : 36004
Certificateurs : Ministère chargé de la Solidarité
Enregistrement de la certification : 04.11.2021.



Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'État, dans le cadre du Plan Régional Investissement pour les Compétences



→ EN APPRENTISSAGE

→ PAR LA V.A.E.



Institut du
**Travail
Social**
TOURS - BLOIS - CHARTRES

www.its-tours.com

17 rue Groison 37100 TOURS

LE MÉTIER ET LES ÉVOLUTIONS DE CARRIÈRE

L'Accompagnant Éducatif et Social (AES) réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie. En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs. Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle. Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. Il exerce dans les établissements du secteur de la santé et de l'action sociale, des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux et des services de l'administration publique tels que des établissements scolaires, d'enseignement supérieur et centres de formation pour accompagner les enfants, adolescents et adultes porteurs de troubles et/ou handicaps.

→ **Poursuite d'étude** : Les titulaires du Diplôme d'Etat (DE) Accompagnant Educatif et Social peuvent poursuivre leurs études et évoluer vers des formations de niveau 4 comme DE Moniteur Educateur (DEME), DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (DETISF), puis de niveau 6 comme DE Educateur Spécialisé (DEES), DE Educateur Technique Spécialisé (DEETS). Des spécialités peuvent être complémentaires au DEAES telles que la formation Assistant de Soins en Gériatrie (ASG).

→ **Évolution de carrière** : La poursuite d'études permettra à l'Accompagnant Educatif et Social, d'évoluer vers des métiers d'éducateurs, chefs de service...

PRÉREQUIS

Pour se présenter à l'épreuve d'admission, aucun prérequis de diplôme ou d'expérience n'est exigé. L'admission est subordonnée au dépôt d'un dossier auprès du centre de formation. Ce dossier vise à permettre aux candidats de mettre en valeur leur parcours antérieur, leurs aptitudes et leurs motivations.

Candidats admis de droit :

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats titulaires d'un diplôme suivant : DEAES (version 2016), DEAVS, DEAMP, DEAF, DEAS (ancienne et nouvelle version), Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture (ancienne et nouvelle version), Titre professionnel assistant de vie aux familles (version 2021), Titre professionnel assistant de vie aux familles spécialité CCS, Titre professionnel d'agent de service médico-social, BPCASS, BEPA Soins et services à la personne, CAP d'assistant technique en milieu familial et collectif, CAP petite enfance, CAP accompagnant éducatif petite enfance, Mention complémentaire aide à domicile, BAPAAT, CPJEPS mention animateur d'activité de vie quotidienne, BEPA option services aux personnes, CAP agricole services en milieu rural, CAP agricole services aux personnes et vente en espace rural, Titre professionnel assistant de vie dépendance ;
- Les lauréats de l'institut de l'engagement ;
- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEAES relevant des dispositions de l'article D.451-88 du CASF ;
- Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du DEAES relevant des anciennes dispositions de l'article D.451-88 du CASF, du DEAMP ou du DEAVS.
- Les candidats recrutés dans le cadre du plan d'urgence sur les métiers du soin et de l'accompagnement dans les secteurs sanitaires, du grand âge et du handicap et ayant bénéficié d'une formation, cf. instruction n° DGCS/SD4A/DGEFP/2021/172 et n° DGCS/SD4B/DGOS/DGEFP/2021/245. (Attestation employeur) ;
- Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme : demandé par le candidat, elle sera délivrée par ENIC-NARIC.

DURÉE DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : entre 1407h et 1442h (selon le type de financement).

OBJECTIFS

La finalité de la formation est d'obtenir le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES), en validant les compétences des référentiels. Ces compétences sont organisées en blocs de compétences :

- **BC1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne**
- **BC2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité**
- **BC3 : Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne**
- **BC4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention**
- **BC5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne**

MÉTHODES MOBILISÉES

Les modalités pédagogiques de la formation comprennent un principe d'alternance intégrative entre le centre de formation et les terrains professionnels, l'alternance d'apports théoriques et d'échanges à partir des pratiques, des témoignages professionnels et des mises en pratique de techniques, un groupe de suivi à la professionnalisation, des ateliers collaboratifs, des TD, des enquêtes de terrain, des études de situations vécues, de la FOAD, des supports vidéo... Nous attachons de l'importance à la pédagogie active.

MODALITÉS DE LA FORMATION (THÉORIQUES ET PRATIQUES)

La formation théorique est composée de 5 blocs de compétences :

BC1 : 112h / BC2 : 91h / BC3 : 105h / BC4 : 147h / BC5 : 91h

A l'entrée en formation, tous les candidats font l'objet d'un entretien de positionnement des acquis de leur formation antérieure et de leur expérience professionnelle.

Les candidats bénéficiant de dispenses réglementaires ou ayant validé certains Blocs de Compétences bénéficient d'un Programme Individualisé de Formation (PIF). Il est possible de s'inscrire en formation à l'ITS pour un ou plusieurs Blocs de Compétences. Nous contacter pour plus d'informations.

La formation pratique est de 840 h et doit se dérouler sur deux sites distincts :

Type de financement	Formation théorique	Formation pratique
Région	602h dont : 21h d'AFGSU* niveau 2 35h RAN	700h de stage long 140h de stage court
Employeur	567h dont : 21h d'AFGSU* niveau 2	700h sur lieu d'emploi 140h hors lieu d'emploi
Apprentissage	567h dont : 21h d'AFGSU* niveau 2	700h sur lieu d'emploi 140h hors lieu d'emploi

* attestation de formation aux gestes de soins d'urgence niveau 2

MODALITÉS D'ÉVALUATION

6 épreuves de certifications pour valider les 5 blocs de compétences ; le candidat doit être titulaire de l'attestation AFGSU niveau 2 et doit obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 dans chacun des blocs de compétences pour obtenir le DEAES.

- BC1 : présentation orale d'un dossier de pratique professionnelle et épreuve écrite
- BC2 : présentation orale d'un cas pratique tiré au sort
- BC3 : présentation orale d'un projet animation réalisé sur le lieu de professionnalisation
- BC4 : présentation orale d'une étude de situation en lien avec le projet personnalisé d'une personne accompagnée sur le lieu de professionnalisation
- BC5 : épreuve écrite portant sur les modalités de transmissions et de communication en équipe pluridisciplinaire

CALENDRIER ET CONDITIONS D'ADMISSION

L'inscription se fait sur le site internet de l'ITS jusqu'au 15/06/2026 pour l'épreuve orale d'admission en date du 01er juillet 2026. L'inscription se fait sur le site internet de l'ITS jusqu'au 11/07/2026 pour l'épreuve orale d'admission en date du 25 et 26 août 2026.

Pour les candidats ne relevant pas d'une entrée de droit en formation :

- L'inscription sera validée à réception du dossier de candidature complet.
- Épreuve orale d'admission : L'entretien permet d'apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession d'AES.

Entrée en formation :

- 21/09/2026 sur le site de Blois
- 05/10/2026 sur le site de Tours

TARIFS ET FINANCEMENT

ADMISSIONS :

- Pour les candidats « admis de droit »
- Frais de dossier 10€ + Frais d'entretien de positionnement 75€
- Pour les autres candidats
- Salariés : Frais de dossier 75€ + Epreuve orale d'admission 104€
- Candidats inscrits à France Travail : Aucun frais, sous réserve de présentation de l'attestation des périodes d'inscription datée de moins d'1 mois. Document téléchargeable sur votre espace personnel France Travail.

FORMATION :

- Coût formation (hors places financées) : 7 507,08 €
- Plusieurs possibilités de financement selon votre profil :

- Par le Conseil Régional pour les places financées (sous réserve du financement Régional pour la session de Tours)
- Par l'employeur
- Par l'opérateur de compétence (ex. Transition Pro, contrat de professionnalisation...)
- Par France Travail
- En autofinancement
- Par un contrat d'apprentissage
- CPF (Compte Personnel de Formation)

Pour une étude personnalisée des modalités de financement et/ou demande de devis, contacter directement le secrétariat à : secretariat.aes@its-tours.com